

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 29 AVRIL 2026

Sous la Présidence de : Françoise FAUCHER, Vice-Présidente ;

Présents : Françoise FAUCHER ; Maria de Gracia SALAZAR ; Christine POUDRET ; Clara DE LA FOREST DIVONNE ; Martine CŒUR ; Catherine BENOIT ; Sandra REBEROL ; Jean-Claude ANDRE ; Jean-Pierre AMAR HADDADI ;

Procuration : /

Absents : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Ali ZIAT ;

Christine POUDRET a été désignée secrétaire de séance

Madame la Présidente de séance ouvre la séance à 18 h 35.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 AVRIL 2026

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Explication du bilan financier.

Il est proposé de rechercher des associations pour le versement de subvention.

Mme DE LA FOREST DIVONNE propose de rechercher une mutuelle communale

Madame la Présidente expose au Conseil d'administration que le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document unique, fusion du compte administratif produit par l'ordonnateur et du compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de fluidifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Il est présenté les principaux éléments ci-après :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0.00	13 605.39	13 605.39
	Recettes réalisées	0.00	13 570.00	13 570.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0.00	21 670.00	21 670.00
	Dépenses réalisées	0.00	14 319.75	14 319.75
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00	- 749.75	- 749.75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0.00	8 064.61	8 064.61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0.00	7 314.86	7 314.86
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0.00	7 314.86	7 314.86

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le CFU 2025 du CCAS de la commune de Saint Laurent des Arbres,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

CONSIDERANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres du CCAS,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 présenté ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Madame Françoise FAUCHER invite le conseil d'administration, au regard des éléments issus du compte financier unique 2025 repris ci-après, à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultats de l'exercice 2025	
Solde de clôture de fonctionnement	7 314.86
Solde de clôture d'investissement	0
Solde des restes à réaliser	0
Excédent (>0) ou besoin (<0) de financement	0
Résultat global	7 314.86

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

CONSIDERANT que le résultat d'investissement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :
 - Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) : 7 314.86 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à cette décision

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame Françoise FAUCHER propose et présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2026.

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **21 670 €**.
- Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent à **0.00 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par neuf voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget 2026.

DIVERS

Semaine bleue :

Proposition d'animation immersive de la grotte de la Cocalière par Mme FAUCHER pour la semaine bleue.

Proposition par Mme Clara DE LA FOREST Divonne de contacter UNIK pour l'élaboration de gâteaux pour le 9 octobre 2026. Prévoir 2 gâteaux par personne et les boissons.

- Lire la note d'information du dispositif du BAFA.

Prochaine réunion du CCAS le jeudi 4 juin 2026 à 18h30.

La séance est clôturée à 19h36.

La secrétaire

Christine POUDRET



La Présidente de séance,

Françoise FAUCHER

